

Règlement du jeu-concours Printemps 2024 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 22/04 au 22/05/2024 -

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/printemps-2024>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/printemps-2024>, entre le lundi 22 avril à 14h00 et le mercredi 22 mai 2024 à minuit.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu Été et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1^{er} lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 10 lots.

LOT N°1 : Week-end en amoureux à Mirepoix (Ariège)

Découvrez la charmante petite ville de Mirepoix, en Pyrénées Cathares. Une véritable ode à la déconnexion et une plongée dans le riche passé du territoire.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées à la Maison des Consuls, en plein cœur Mirepoix, sur la place des couverts. Les petits déjeuners sont inclus.
- 1 dégustation de vin le premier soir
- 1 visite guidée de Mirepoix dans le weekend

Coordonnées pour la réservation : <https://www.maisondesconsuls.com/>
05 61 68 81 81 / hotel@maisondesconsuls.com

Période de validité : jusqu'au 1^{er} avril 2025
Valeur totale du lot : 322 € TTC

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de la Maison des Consuls.

LOT N°2 : Week-end à deux insolite dans une cabane sur l'eau à Conques (Aveyron)

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit en cabane pour 2 personnes à la ferme du Duzou,
- Le petit-déjeuner pour 2 personnes,
- L'accès à tous les équipements de la Ferme du Duzou.
- Forfait en amoureux : lit décoré, repas du soir avec bouteille de Champagne et planche apéritive. Toilettes sèches à l'extérieur sur la terrasse. Sans eau ni électricité : une bouteille et une réserve d'eau sont fournis, ainsi que des éclairages par lampe. Des jumelles sont prêtées pour l'observation de la faune et de la flore.
- La location de 2 VTC électriques chez O Bike pour ½ journée

Période de validité : jusqu'au 1^{er} avril 2025
Valeur totale du lot : 315 € TTC

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Noémie FIRTION par mail à l'adresse : noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr

LOT N°3 : Séjour nature sauvage en Camargue (Gard)

Plongez dans un monde enchanté et sauvage où chaque instant révèle un nouvel émerveillement ! Lors de votre séjour en chambre d'hôtes à la Manade Saint Louis, préparez-vous à vivre une expérience inoubliable.

Découvrez les mystères des terres camarguaises lors d'une aventure authentique au cœur de la nature sauvage. À bord d'un 4x4, vous explorerez des paysages à couper le souffle, accompagnés d'un manadier passionné. Laissez-vous envoûter par la majesté des taureaux cocardiers, observez la faune et la flore dans leur habitat naturel. Pendant environ 2 heures, approchez-vous au plus près des taureaux et des chevaux, plongeant ainsi dans les traditions de cette terre d'exception.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits en chambre d'hôtes à la Manade Saint Louis
- Les petits-déjeuners
- Visite privative en 4x4 "au coeur des Terres Camarguaises" pour 2 personnes

Période de validité : du 01/05/2024 au 30/11/2024 (hors pleine saison)
Valeur totale du Lot : 300€ TTC

Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).

Pour bénéficier de votre lot, merci de contacter Sophie Filliette de Gard Tourisme :

- email : reservation@tourismegard.com
- Tel : 07 49 95 54 19

Ce lot vous est offert par Gard Tourisme.

LOT N°4 : Séjour vin et chocolat au cœur du vignoble (Gers)

Entre confort et gourmandise, découvrez le Château de Mons en Armagnac ! Dégustez les différentes productions du domaine et participez à l'atelier dégustation des vins du Domaine et des chocolats d'un artisan chocolatier. Vous vivrez un pur moment de plaisir ! Lors du dîner, régalez-vous avec la sélection de plats réalisés à partir de produits frais, en circuit-court, que propose le restaurant du Château. Enfin, profitez d'une nuit hors du temps dans ce lieu d'exception, entouré de vignes.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- Une nuitée en chambre double pour 2 personnes
- Le petit déjeuner buffet pour 2 personnes
- L'Atelier dégustation Vin et Chocolat (1h30) pour 2 personnes
- Le dîner hors boisson.

Période de validité : jusqu'au 31 décembre 2025
Valeur totale : 252 € pour 2 personnes

Lien : <https://gers-reservation.com/produits-packages/sejour-vins-et-chocolats/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00
- contact@gers-tourisme.fr*

LOT N°5 : Séjour en gîte ou chambre d'hôtes (Hérault)

Hérault Tourisme et Gîtes de France vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôtes d'une valeur de 300 €.

Période de validité : offre valable de d'avril 2024 à décembre 2024 ; réserver en ligne sur <https://www.gites-de-france-sud.fr/>

Valeur du séjour : 300 € TTC

Lot offert par les gîtes de France Hérault, valable d'avril 2024 à décembre 2024 à réserver en ligne sur le site: <https://www.gites-de-france-sud.fr/>. Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 300 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 300 € TTC dans la période de séjour du lot, le complément sera à la charge du gagnant. Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°6 : Séjour cocooning pour deux à Saint-Sozy, perle de la vallée de Dordogne (Lot)

Offrez-vous une parenthèse enchantée au noyer de Gaudelle, une somptueuse grange quercynoise qui marie confort moderne et charme rustique. Entre piscine et spa, détente et dépaysement seront les maîtres-mots de votre escapade.

Avec une nuitée douillette, des petits déjeuners savoureux et un accès privilégié au jacuzzi, la quiétude vous attend à portée de main, non loin des joyaux de Rocamadour, Martel et Padirac.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit au gîte le Joely
- Petits déjeuners pour 2 personnes
- 1 accès jacuzzi 3/4 heure

Période de validité : valide du 01/06/2024 au 31/12/2024 hors pleine saison

Valeur totale du Lot : 265€ TTC

Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).

Pour bénéficier de votre lot, merci de contacter Aude Leconte à Lot Tourisme.

Aude.leconte@tourisme-lot.com

Tel : 06 83 07 55 29

Ce lot vous est offert par :

LES NOYERS DE GAUELLE

134 chemin de Gaudelle

46200 Saint-Sozy

<https://lesnoyersdegaudelle.fr/fr/Pages/Gites>

LOT N°7 : Weekend en amoureux dans les Gorges du Tarn (Lozère)

Profitez d'un weekend dans le village vacances de Blajoux, au cœur des Gorges du Tarn.

Passez un séjour dans un cadre naturel préservé propice à la détente et à l'exploration. L'hébergement se situe dans le village de Blajoux, à proximité d'un des plus beaux villages de France en Lozère : Sainte-Enimie et non loin de nombreux villages typiques des Gorges du Tarn : Castelbouc, Sainte-Chély-du-Tarn, La Malène...

Vous aurez l'occasion de découvrir ce majestueux canyon en canoë, une expérience incontournable.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- Séjour de 2 nuits pour 2 personnes, valeur : 213€
- Descente en canoë dans les Gorges du Tarn pour 2 personnes, valeur : environ 50€
- Un repas pour 2 personnes dans une jolie guinguette : 50€

Période de validité : jusqu'au 30/09/2024 hors vacances d'été (du 06/07/24 au 31/08/24)

Valeur totale du Lot : 313€ TTC

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET. c.millet@lozere-tourisme.com

LOT N°8 : Week-end gourmand en bord de méditerranée (Pyrénées-Orientales)

Ce séjour pour deux personnes comprend :

- 2 nuits en hôtel 3* (chambre double et petits-déjeuners)
- 1 dîner gastronomique pour 2 personnes
- Visite à Banyuls-sur-Mer de la Cave « Terres des Templiers » et dégustation des AOC Banyuls et Collioure.

Période de validité : jusqu'à fin mars 2025, hors périodes de vacances scolaires françaises

Valeur totale du lot : 400 € TTC (environ)

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de :

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales.

Tél : +33 (0)4 68 51 52 51 // france.gauby@adt66.com

<https://www.tourisme-pyreneesorientales.com/>

<https://www.tourisme-pyreneesorientales.com/mediterranee>

LOT N°9 : Spa, dîner et nuit dans un hôtel 4* au cœur des vignes (Tarn)

UN SÉJOUR POUR :

- Profiter du confort d'un hôtel 4 étoiles
- S'offrir une pause détente au spa
- Savourer un dîner gastronomique
- Se balader à travers les vignes du domaine

ON AIME :

L'emplacement au cœur d'un vignoble millénaire où le temps semble suspendu. Les prestations haut de gamme de cet hôtel-restaurant 4 étoiles.

DESCRIPTIF :

Au beau milieu des vignes du gaillacois se dresse le Château de Salettes. Construit au XIII^{ème} siècle, l'hôtel-restaurant de charme allie patrimoine et modernité dans une décoration raffinée. Le château est idéalement situé pour profiter pleinement de votre escapade : la ville de Gaillac se trouve à 15 minutes et la ville d'Albi à 25 minutes.

Entre **luxe** et **authenticité**, le domaine vous séduira par ses prestations **haut de gamme**, son personnel aux petits soins et son cadre d'exception. Une grande **piscine** vous attend pour une pause détente avec **vue imprenable sur le vignoble**. Un **accès privatif au spa** est inclus pour vous offrir un moment de **bien-être** en toute intimité (d'une durée de 30 minutes entre 15h et 20h, sur réservation). Un **jacuzzi**, un **sauna** ainsi qu'une douche sensorielle seront à votre entière disposition.

Le château est aussi un **domaine viticole** : aujourd'hui encore, il continue à donner naissance à des vins de qualité grâce à une coopération avec un vigneron. En fin de journée, venez découvrir les vins du domaine à travers une dégustation.

L'esprit de Salettes se retrouve aussi dans l'assiette. Pour le dîner, vous savourerez une cuisine gastronomique qui met à l'honneur les produits régionaux, tout en s'affirmant dans l'air du temps.

Rejoignez ensuite votre chambre spacieuse au confort moderne, pour une nuit dans un environnement privilégié.

Détails pratiques :

- L'accès à l'espace bien-être (30 minutes) doit être réservé à l'avance.
- Heure d'arrivée : à partir de 16h
- Heure de départ : jusqu'à 11h

Période de validité : bon valable 1 an pour 2 personnes. Séjour possible hors juillet et août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

Valeur totale du lot : 321€ TTC

Formule 2 jours/1 nuit (base chambre double) avec dîner et accès au spa

Le prix comprend :

- La nuit en chambre double standard
- Un accès privatif à l'espace bien être pour 2 personnes (30 minutes entre 15h et 20h - sur réservation)
- Un dîner pour 2 personnes (hors boissons, hors fromage)
- Le petit-déjeuner pour 2 personnes
- Une dégustation des vins du domaine

Le prix ne comprend pas :

- La taxe de séjour à régler sur place
- Les boissons
- Tout repas non inclus dans la formule (1 dîner + 1 petit-déjeuner inclus)
- Le service du petit-déjeuner en chambre (2€ / personne)
- Toute option ou prestation proposée sur place

Infos et réservation auprès de Tarn Tourisme : 05 63 77 32 30 ou par email : reservation@tourisme-tarn.com

LOT N°10 : Séjour Explorez le charme de Montauban et de Montech en vélo (Tarn-et-Garonne)

Séjour pour 4 personnes - 2 jours / 1 nuit en chambre meublée *** Les Logis du Port (Montauban)

Vivez cette escapade qui vous transporte de Montauban à Montech, deux joyaux du Tarn-et-Garonne, à travers une balade à vélo. Idéale entre amis ou pour les familles, les couples en quête d'aventure et de découvertes, cette excursion vous invite à explorer des trésors historiques et des paysages pittoresques.

Commencez votre voyage dans la magnifique Montauban, une ville d'art et d'histoire dont le charme rose éblouit à chaque coin de rue. Flânez dans les rues piétonnes animées, imprégnez-vous de l'atmosphère vibrante des cafés et des restaurants, et découvrez les trésors artistiques du musée Ingres Bourdelle. Laissez-vous envoûter par les splendides œuvres de streetart qui parsèment la ville, témoignant de sa créativité et de son dynamisme.

La balade à vélo de 11 km entre Montauban et Montech vous réserve une expérience bucolique inoubliable. Empruntez la véloroute du Canal de Montech, offrant de beaux panoramas tout au long du chemin. Votre périple vous mène ensuite vers Montech, où vous découvrirez l'ingéniosité du système de la pente d'eau sur le canal. Plongez dans son histoire fascinante et appréciez sa reconversion en un musée gratuit et captivant, offrant un aperçu unique de l'ingénierie fluviale. Les abords de la pente d'eau offrent un cadre enchanteur pour une promenade relaxante.

<https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/divers/explorez-le-charme-de-montauban-et-de-montech-en-velo/>

Période de validité : jusqu'à fin 2024

Valeur totale du lot : 150€ TTC

Le prix comprend : 2 jours / 1 nuit pour 4 personnes en meublée ***. La location de 4 vélos.

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles, le transport, les assurances.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le vendredi 24 mai 2024** au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **entre le 24 et le 27 mai 2024** par email, à

l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises

et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 22 avril 2024 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le lundi 10 juin 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/drive/folders/1OEBWQHCqTerGrSm-ywAO1RBGIA34Mra?usp=sharing>

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.